

## APPEL À PROJETS IMU 2020

**NOUVELLE DATE LIMITE DE DÉPÔT : 1<sup>ER</sup> JUIN 2020 - 16H00**

**CONSULTER LE NOUVEAU CALENDRIER - PAGE 3**

Ce 8<sup>e</sup> appel à projets (AAP 2020) du LabEx IMU a été corédigé par le comité de pilotage et le conseil scientifique d'IMU. Il tient compte de l'actualisation des orientations du LabEx suite à son renouvellement (IMU.2 2019-2024), de la volonté de poursuivre les expérimentations de recherche en pluralité radicale, du retour d'expérience des projets déjà financés et des échanges au sein de la communauté. Il tient compte également de la relative diminution de l'enveloppe budgétaire dédiée au LabEx.

Cet AAP vise l'approfondissement et la capitalisation de la démarche de recherche du LabEx dans le champ de l'urbain caractérisés par :

- une dimension exploratoire ou expérimentale visant à renouveler les savoirs et les méthodes de recherche par la pluralité scientifique ;
- l'implication sur l'ensemble du projet (initiative, montage, réalisation, suivi et valorisation du projet) de partenaires praticiens (non académiques, *i.e.* collectivités territoriales, entreprises ou associations).
- Il est à noter que, contrairement aux années précédentes, et afin d'accentuer la dimension collective de ces recherches en pluralité radicale, **les projets retenus ne financeront plus de contrats doctoraux.**
- **La durée des projets sera comprise entre 12 et 36 mois.**
- Les projets pourront financer **le coût salarial de jeunes chercheurs, ingénieurs de recherche ou ingénieurs d'étude, de moins de 2 ans d'expérience, embauchés en CDD aux conditions de la grille salariale en vigueur à l'Université de Lyon.** Les missions et les compétences attendues des différents personnels à recruter seront détaillées, ainsi que le cadre de travail envisagé (laboratoire, encadrement, etc.).
- Les projets pourront également inclure **un budget complémentaire plafonné à 20k€** dont l'usage sera détaillé et justifié (équipement, consommables, missions, valorisation).
- Enfin, le budget des projets pourra intégrer **le financement d'éventuels stages de plus de 2 mois, à raison de un par année de projet au maximum.** Les sujets de stages envisagés, les profils de compétences attendus et les modalités de co-encadrement seront présentés dans la proposition.
- **Les encadrants des jeunes chercheurs et des stagiaires** financés par le LabEx seront tous membres d'IMU.

**IMU prévoit de consacrer un budget d'environ 450K€ à cet appel à projets. En fonction des dimensions scientifiques et budgétaires des projets reçus, 3 à 5 projets seront retenus.**

**Quatre pôles structurent IMU.2, parmi lesquels les projets devront préciser leur inscription.**

- **Matériaux, sources, données : savoirs et savoir-faire**

Les matériaux de la recherche urbaine comportent un large spectre de sources, de ressources et de données numériques (data/open data) résultant des productions scientifiques ou générées et collectées par des praticiens. Toutes ces informations se caractérisent par leur hétérogénéité, de statuts, de modalités méthodologiques de production, mais également d'obtention et d'opérabilité. L'objectif est d'améliorer leurs

possibilités d'articulation et d'interopérabilité, aussi bien par l'intermédiaire de plateformes numériques qu'en poursuivant le travail entrepris en termes d'archivage et de mutualisation.

- **Milieus et habitabilité des mondes urbains**

Cette entrée doit permettre de continuer de travailler toutes les problématiques de l'habiter urbain, en prenant en charge les questions écologiques, environnementales, sociales, politiques ou d'aménagement. Les notions de milieux et d'habitabilité permettent d'articuler sciences du vivant (écosystème, enjeux de santé) et sciences sociales. L'habitabilité devenant un enjeu fort, largement partagé par les différents acteurs de l'urbain, il est attendu de cette polarité qu'elle fédère à toutes les échelles et sous des problématiques partagées.

- **Temps et rythmes de l'urbain**

La fabrication de la ville implique la prise en compte de la dynamique des mécanismes et des interactions entre les diverses parties prenantes de l'écosystème urbain (air, eau, sol, sous-sol, habitats). Ces mécanismes et ces interactions (échanges de flux de matières et d'énergie, etc.) ont des temporalités contrastées. La gestion de la ville et la mise en place des politiques urbaines requièrent l'intégration de ces différences de temporalité (temps historiques, physiques, chimiques, biologiques et/ou écologiques) et leur couplage avec les contraintes et facteurs sociologiques (modes d'adoption des objets techniques et temporalités politiques, sociales et individuelles...). Les recherches contribuent dès lors à affiner la compréhension des temporalités impliquées (construction et bâti, pratiques des espaces, mémoires collectives, modalités de peuplements ou d'aménagements...), pour rendre compte des pulsations qui rythment les changements des mondes urbains.

- **Intelligences sensibles des mondes urbains**

Lorsque les recherches abordent les phénomènes urbains dans et par leurs réalités perceptibles, lorsque les observations et les analyses s'ancrent dans le *in situ* et le vécu, émergent des questionnements sur la transformation des formes sensibles de l'urbain. Celles-ci gagnent à être abordées dans leurs aspects diachroniques « passé-présent-futur » en mobilisant l'histoire des sensibilités. Les dimensions sensibles de l'urbain appellent à prendre en charge les problématiques qui interrogent les jeux d'acteurs, leurs pratiques et leurs sensibilités. Elle peut s'effectuer en mobilisant les disciplines classiques du projet urbain (design, architecture, urbanisme), en les croisant avec des disciplines relevant de la cognition et de l'hospitalité (neurosciences, santé...). L'émergence de la problématique des ambiances urbaines, dans ses dimensions multisensorielles – sonore, olfactive, visuelle, kinesthésique – en mobilisant la catégorie de l'expérience, participe de la compréhension des intelligences sensibles mises à l'épreuve de l'urbain. Ainsi, le champ de l'esthétique est une des mises en œuvre contemporaines de l'urbanité (dispositifs relationnels et actions artistiques dans les espaces publics, créations multimédia pour des projets urbains). La notion d'ambiances urbaines renvoie également aux démarches participatives qui interrogent le sens critique du développement des villes en mobilisant les sciences politiques et les sciences de la communication. Etudier ces différentes modalités sensibles suppose de croiser pratiques scientifiques et créativité artistiques, savoirs savants et savoirs profanes.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

### 1 - CALENDRIER :

- **19 décembre 2019** : lancement de l'AAP 2020.
- **22 février 2020** : date limite pour prendre rendez-vous avec le CS et le COPIL (voir item suivant) pour faire une présentation du projet.
- **28 février 2020 9h00-17h00** : rencontre des porteurs de projets avec des membres du conseil scientifique et du comité de pilotage. Ce rendez-vous est facultatif mais important afin d'accompagner au mieux les membres de la communauté dans leur montage. Il faut demander un rendez-vous au CoPil – marion.sylla@universite-lyon.fr et annececile.degiacomoni@lip-lyon1.fr – avant le 22 février 2020 si vous souhaitez faire une présentation de votre projet ; un créneau de passage vous sera alors proposé.
- **MODIFICATION DATE : 1<sup>ER</sup> juin 2020 – 16h00** : **date limite de dépôt des projets** - le document en PDF est à adresser à : marion.sylla@universite-lyon.fr et annececile.degiacomoni@lip-lyon1.fr
- **MODIFICATION DATE : 2 juin – 2 juillet 2020** : pendant la phase d'instruction des projets, les porteurs de projets, puis leurs partenaires, pourront être contactés par le LabEx, afin d'établir avec eux les conditions contractuelles régissant les relations entre partenaires.
- **MODIFICATION DATE : Mi-juillet 2020** : résultats de l'AAP et publication des projets sélectionnés.

Pour toutes questions, sur le texte de l'appel à projets et les modalités de réponse, merci de vous adresser à [marion.sylla@universite-lyon.fr](mailto:marion.sylla@universite-lyon.fr). Un document FAQ pour partager les réponses aux questions est mis en ligne sur le site web d'IMU et actualisé régulièrement.

### 2 - CONTENU ET FORMAT DES PROJETS :

- Seuls des membres d'IMU peuvent être les porteurs des projets.
- Les projets déposés cibleront principalement l'un des 4 axes, tout en précisant, s'il y a lieu, un axe secondaire.
- Les projets de recherche attendus doivent impliquer au moins trois partenaires (2 laboratoires et 1 praticien), dont obligatoirement 2 laboratoires d'IMU. Ils doivent aussi mobiliser des chercheurs membres d'IMU relevant des deux grands champs disciplinaires considérés par le LabEx — **SHS** pour les uns et **sciences expérimentales ou sciences de l'ingénieur** pour les autres. Dans le cas de laboratoires regroupant en leur sein des disciplines, des approches et des méthodologies différentes, IMU statuera sur l'éligibilité effective de la pluralité en fonction du contenu du projet proposé et du profil précis des chercheurs engagés. Seront valorisés aussi bien les projets proposant de nouvelles articulations entre disciplines que ceux renforçant des synergies déjà initiées dans IMU.
- Les partenaires académiques devront expliquer clairement comment s'articule la pluridisciplinarité et ajouter, pour chaque chercheur, un court CV en annexe.
- L'implication d'au moins un partenaire praticien (partenaire non académique, *i.e.* collectivité territoriale, entreprise ou association) est requise. L'apport du/des partenaire(s) praticien(s) sera développé dans le projet afin d'explicitier sa contribution au programme de travail. Cet apport fera l'objet, dans la présentation du projet, d'une partie dédiée précisant notamment les attentes spécifiques de chaque partenaire praticiens, les compétences, les moyens humains et financiers qu'ils engagent, les données

qu'ils mettent à disposition du projet et les conditions (notamment juridiques) de cette mise à disposition, enfin les modalités de leur implication dans la valorisation des résultats. Le cas échéant, des pistes sur la façon de gérer la propriété intellectuelle des résultats issus du projet seront proposées.

- Les projets soumis peuvent impliquer des partenaires académiques non membres d'IMU (unités de recherche et chercheurs), qu'ils dépendent du site Lyon St-Etienne, d'autres sites en France ou d'autres pays. Dans ce cas, et en application des règles de l'ANR, ces partenaires ne pourront pas porter le projet et ne pourront pas être financés par le LabEx IMU. Il est également possible de soumettre un projet impliquant des partenaires praticiens internationaux aux mêmes conditions que les partenaires praticiens locaux.
- Le LabEx est également ouvert à des projets qui mobiliseraient d'autres sources de financements de la recherche que les siennes et celles des partenaires dudit projet. Cependant, ces montages en cofinancement, qui peuvent permettre de lancer des projets de plus grande ampleur, ne constituent pas un critère d'évaluation.
- En revanche, l'évaluation des propositions tiendra compte de leur insertion, actuelle ou éventuelle, dans un programme de recherche plus large. Le LabEx IMU encourage en effet le prolongement par d'autres moyens des dynamiques de recherche et des dynamiques partenariales issues des projets qu'il soutient.
- L'acceptation d'un projet implique une restitution annuelle de chaque projet, lors des journées IMU et/ou d'ateliers spécifiques, à l'élaboration desquels les participants aux projets seront appelés à contribuer.
- Les projets financés par le LabEx feront l'objet d'un suivi par un animateur du LabEx, qui sera invité par les partenaires du projet à assister aux réunions de pilotage.
- Les projets devront aussi préciser des modalités de restitution des résultats à destination de publics non académiques, grand public ou publics spécifiques en relation avec les partenaires praticiens. Les propositions de restitutions originales pourront se voir alloué, en fin de projet pour leur mise en œuvre, un financement complémentaire spécifique.
- Le rapport final du projet comprendra une partie informative présentant en la détaillant la valeur ajoutée de la recherche menée. Il présentera une réflexion spécifique sur l'expérience et les acquis méthodologiques issus de la pratique de recherche en pluralité radicale.
- Les propositions supérieures à 13 pages hors annexes ne seront pas étudiées (½ page de plus pour la description de chaque partenaire est acceptée pour les projets de plus de 3 partenaires).
- Les propositions doivent être rédigées en langue française.
- Les publications issues des projets retenus devront faire l'objet d'un dépôt sur l'archive ouverte HAL aux conditions prévues par la législation française. Les modalités de dépôt des textes et notices ainsi que les règles de signature sont rappelées sur le [site internet d'IMU](#) et la page d'accueil de la [collection HAL-IMU](#).
- Sur le montage financier et l'identification des moyens à mettre en œuvre, une annexe simplifiée est proposée. Une aide au montage financier peut être apportée avant le dépôt du projet, sur demande auprès d'IMU ([marion.sylla@universite-lyon.fr](mailto:marion.sylla@universite-lyon.fr)).

### 3 - EVALUATION DES PROJETS : MODALITES ET CRITERES

Chaque projet est évalué par le conseil scientifique d'IMU et par le CoDir du LabEx.  
La liste des projets retenus est arrêtée conjointement par le CoDir et le CS du LabEx.

**L'évaluation mobilisera les critères suivants :**

- pertinence de la proposition au regard d'IMU (conformité avec l'appel à projets, domaines d'investigation, pluralité radicale) ;

- qualité scientifique et technique ;
- positionnement et originalité en regard de l'état de l'art, caractère innovant ;
- clarté de l'explicitation de l'articulation entre les disciplines mobilisées et les contributions des partenaires praticiens ;
- qualité/opportunité du consortium en regard des objectifs poursuivis ;
- enjeux en termes de sujet et de structuration de la recherche et/ou des partenariats au sein d'IMU ;
- implications et attentes réciproques des partenaires (praticien(s) et académique(s)) : élaboration du projet, modes de communication, terrain d'étude, modalités de production, propriété intellectuelle... ;
- impact global du projet : valorisation et exploitation des résultats, intérêt pour le partenaire académique, les praticiens et la société civile ;
- adéquation des moyens demandés et du calendrier proposé.